



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00655

Numéro SIREN : 532 508 090

Nom ou dénomination : 4NL

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2017 sous le numéro de dépôt 4149

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

4NL

19 rue Rosengard
Triangle d'Activité
01500 Amberieu en Bugey

V/REF :

N/REF : 2011 B 655 / 2017-A-4149

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 16/06/2017, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 12/06/2017
- Changement de forme juridique

Concernant la société

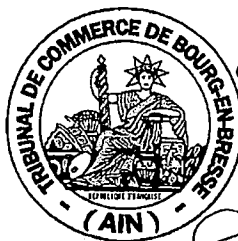
4NL
Société à responsabilité limitée
19 rue Rosengard
Triangle d'Activité
01500 Amberieu en Bugey

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-4149 le 16/06/2017

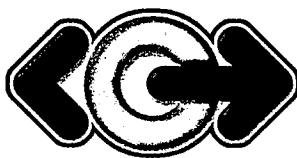
R.C.S. BOURG EN BRESSE 532 508 090 (2011 B 655)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 16/06/2017,

Les greffiers



[Handwritten signatures]



COGEM AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

4NL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 34.500 euros

19, rue Rosengard – Triangle d'Activité
01500 AMBERIEU EN BUGY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 4NL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

4NL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 34.500 euros

19, rue Rosengard – Triangle d'Activité
01500 AMBERIEU EN BUGEY

* * * * *

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 4NL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

* * * * *

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 1^{er} juin 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, qui n'ont pas fait l'objet d'un audit mais uniquement d'un examen limité, font apparaître que :

- la société détient la totalité des titres de la société SFGP (Société Française de Grenaillage de Précontrainte) et son activité ne peut s'analyser qu'au travers des perspectives de sa filiale dont les comptes clos le 31 décembre 2016 font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 1.473,8 milliers d'euros en progression de 4,9 %,
- un bénéfice qui s'élève à 106,3 milliers d'euros en repli de 27,2 %.
- le chiffre d'affaires de la société 4NL s'élève à 207,6 milliers d'euros, en croissance de 24,7 % par rapport à l'exercice précédent,
- son bénéfice net est de 114,4 milliers d'euros, en progression de 48,3 % au regard de celui de l'exercice 2015,
- ses capitaux propres se portent à 380,7 milliers d'euros et son endettement s'élève à 185,8 milliers d'euros, inférieur aux capitaux propres.

Les perspectives d'évolution de l'activité pour l'exercice 2017 semblent, de votre point de vue, satisfaisantes, permettant de penser que la rentabilité d'exploitation sera assurée.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

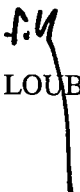
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas de commentaires particuliers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Saint-Priest, le 12 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation
COGEM AUDIT


Florent LOUBARESSE